



Ville de Pontivy

Commission personnel – Comité Technique Paritaire

Compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2012

C9-2012-002

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel LE COUVIOUR	- Premier Adjoint
Madame Ghislaine GOUTTEQUILLET	- Adjointe à l'Action Sociale et à la Solidarité
Madame M.Madeleine DORE-LUCAS	- Adjointe au Logement, Habitat, Patrimoine et Tourisme
Madame Maryvonne OLIVIERO	- Conseillère Municipale
Madame Florence DONATO-LEHUEDE	- Conseillère Municipale
Madame Anne-Marie GREZE	- Conseillère Municipale
Madame Nicole ROUILLARD	- Conseillère Municipale
Monsieur Joël LE BOTLAN	- Conseiller Municipal

Organisations Syndicales :

C.F.D.T. :

Membres titulaires

Madame Dominique HILLION	- Action Culturelle - Vie associative
Monsieur Alain LE CORRONC	- Services Techniques
Monsieur Philippe LE MAIRE	- Services Techniques

Membres suppléants

Madame Sophie CUEFF	- Secrétariat Général
Madame Valérie LE CLANCHE	- Enfance-jeunesse
Monsieur Yohan LE NAGARD	- Cuisine Centrale

C.G.T. :

Membre titulaire :

Madame Sylvie LE POUEZARD	- Archives
---------------------------	------------

Membres suppléants

Monsieur Guy LE TARNEC	- EHPAD
------------------------	---------

F.O. :

Membre titulaire

Monsieur Rachel URVOIT	- Services Techniques
------------------------	-----------------------

Membre suppléant

Monsieur Pierrick DURET - Services Techniques

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur Roland PICHON - Directeur Général
Madame Sandra LETHIEC - Directrice du CCAS
Madame Nathalie URSET - Directrice de l'EHPAD
Monsieur Jean-Pierre LE BIHAN - Directeur des Finances
Monsieur Daniel HOUDAYER - Directeur des Services Techniques
Madame Corinne LEMOINE - Directrice des Ressources Humaines

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Alain LE MAPIHAN - Adjoint à la Ville et aux Déplacements
Monsieur Gérard DERRIEN - Conseiller Municipal
Madame Aude MOYSAN - Directrice générale adjointe
Madame Adeline GONNARD - Directrice Education-Animation
AMIEM - Médecine du travail

I – PROJETS DE DÉLIBÉRATION (Cf. ci-joint)

1. Accueil de 3 jeunes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir
2. Modifications du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2013
3. Détermination des ratios « Promus-Promouvables » pour l'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6.

II – AUTRES POINTS

En sa qualité de nouveau président du CTP et de 1^{er} adjoint en charge du personnel, M. Le Couviour introduit la réunion en précisant le rôle qu'il entend assurer auprès du personnel municipal et au sein de cette instance paritaire.

Il est attaché au service public municipal et il en assurera sa défense ; en contrepartie, il a des exigences sur la qualité du service que les agents doivent rendre aux pontivyens.

Il veillera à ce que les décisions qu'il prendra en matière de gestion des ressources humaines soient justes et équitables, à la fois pour les agents et pour la ville.

Il poursuivra ses rencontres avec le personnel, à l'instar de celles organisées dans les écoles les 29 et 30 octobre dernier.

Il expose, ensuite les 2 chantiers en cours pour lesquels des groupes de travail ont été constitués :

- l'évolution du régime indemnitaire de l'EHPAD,

– l'évolution de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire.

Et il complète en citant les chantiers à venir :

- la réorganisation des temps de travail dans les écoles et le CLSH liée à l'évolution prochaine des rythmes scolaires (4,5 jours / semaine),
- l'ouverture de la médiathèque – archives ; c'est un nouvel équipement culturel que la municipalité souhaite attractif et vivant.

Il propose d'examiner la première question à l'ordre du jour concernant l'organigramme des services municipaux.

A – Études d'organisation des services (présentation du nouvel organigramme)

Il s'agit d'adapter l'organisation des services municipaux aux évolutions dont la ville est à l'origine ou qu'elle doit accompagner.

Cela suppose de définir un nouvel organigramme répondant aux nouvelles exigences du service public municipal.

Tout d'abord, au sein de la Direction Générale Adjointe (DGA), le départ de l'hôpital sur Noyal-Pontivy a impacté le service « État Civil ». Un poste d'adjoint administratif a, d'ailleurs, déjà été supprimé par le Conseil Municipal pour tenir compte de la diminution de la charge de travail. Aujourd'hui, il convient d'en modifier la dénomination ; la partie « État civil » à proprement parlé ne constituant plus la mission principale de ce service.

Les membres du CTP ont émis un avis favorable à la proposition de la nouvelle appellation suivante : « Service Population ». Les horaires d'ouverture de ce service ont aussi été modifiés (cf. point D - Modifications du règlement ARTT).

De plus, à la faveur du départ par voie de mutation de l'agent en charge du secteur des foires et marchés, il a été proposé le transfert de la gestion dudit secteur de la DGA vers le service « Police ». Le recrutement sera réalisé sur des fonctions Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour 50% du temps et pour les 50 autres sur des fonctions de régisseur foires et marchés.

Ensuite, l'adoption par le Conseil Municipal de son Agenda 21 nécessite de revoir l'organisation de la Direction des Services Techniques (DST). Un poste de technicien territorial avec une double mission d'Assistant de Prévention et d'Econome de flux est créé. Le recrutement sur ce nouveau poste coïncide avec le départ en retraite en janvier 2013, du technicien actuellement en charge d'une partie des missions dont certaines sont ventilées vers d'autres services (Urbanisme, Voirie et Espaces Verts).

Aussi, le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à Pontivy Communauté impose de revoir la dénomination du service « Voirie – Réseaux – Propreté urbaine ». Il est proposé l'appellation « Voirie - Garage » ; la responsabilité du service « Garage » étant dorénavant assurée par le directeur adjoint des services techniques en charge de la voirie.

Enfin, l'ouverture en septembre 2013 de la médiathèque, la création d'un poste d'accueil au Palais des Congrès et la mise en œuvre de la monétique pour certaines prestations (restauration) modifient l'organisation de la Direction Éducation Animation (DEA).

La fonction d'accueil – secrétariat de la DEA regroupant 4 emplois a été plus clairement identifiée dans le nouvel organigramme.

Les appellations des services « Culture » et « Scolaire » ont été revues pour reprendre celles des commissions : ainsi, on parle de service « Action culturelle – Vie associative » et d'« Action scolaire – Sports - Loisirs ».

Le service « Enfance - Jeunesse » regroupe dorénavant 3 secteurs : le CLSH, l'Animation Jeunesse, l'Accueil de loisirs des 11-13 ans.

Concernant la médiathèque, les horaires d'ouverture au public ont été validés ainsi qu'une organisation fondée sur la polyvalence des agents (cf point D - Modifications du règlement ARTT).

La question d'un changement de rattachement du service « Archives-Documentation », lors de l'ouverture de la future médiathèque-archives, a été posée.

L'adjointe en charge du patrimoine a fait remarquer que la décision de maintenir 2 adjoints délégués (un dans le domaine de la culture, un autre dans celui du patrimoine) ne facilite pas la préparation et la mise en œuvre des décisions.

Enfin, a été aussi soulevée la pertinence de modifier l'appellation de la DEA (Direction Éducation-Animation) pour y ajouter le patrimoine.

Ces remarques ayant été entendues et l'éventualité de constituer des groupes de travail transversaux ayant été émise, les membres du CTP ont émis un avis favorable unanime au projet de nouvel organigramme.

B – Fonctionnement du Palais des Congrès et du Théâtre des Halles

Le guide méthodologique présenté au CTP en février 2011 déclinait 12 grands thèmes classés par ordre alphabétique : l'accessibilité, l'accueil, les déchets, la desserte, l'entretien, l'équipe, les interventions extérieures, le matériel, la régie, la sécurité, la tarification et les travaux.

Pour chaque thème, un ou plusieurs interlocuteurs et une échéance étaient posées, et ce second rapport d'étape fait le point sur l'état d'avancement. Certains points ont été traités, d'autres le seront à court terme en lien avec la réalisation de travaux ou la disponibilité totale de l'équipement, d'autres nécessitent de s'y atteler.

A noter plus particulièrement le retard enregistré dans la mise en place du poste d'accueil qui nécessite un projet de réaménagement du hall : des contacts ont été repris afin que ce projet se concrétise début 2013 afin que le poste soit effectivement fonctionnel à l'été 2013.

A contrario, l'étude du cabinet SCE a débouché sur un programme de travaux significatifs : isolation, chaudières... Le CTP a insisté sur la nécessité de trouver des solutions aux problèmes relatifs à la ventilation des locaux.

C – Mise en place de la charte des ATSEM

Depuis de nombreuses années, la ville souhaite mettre en place une charte des ATSEM. Avec ce document, il s'agit de clarifier le rôle de chacun des 3 acteurs : l'ATSEM, l'équipe enseignante et la mairie.

Ainsi, la charte décline des principes clairs sans pour autant se substituer aux textes officiels.

Présentée à l'ensemble des directions d'école en juin dernier, cette charte a été distribuée aux ATSEM les 29 et 30 octobre dernier.

Les représentants du personnel ont souhaité qu'elle soit revue lors d'un prochain CTP après y avoir intégré les modifications sollicitées et avoir eu le temps de recueillir les remarques de l'ensemble des agents concernés.

D – Modifications du règlement intérieur ARTT

Après quelques remarques relatives à la continuité du service public, les membres du CTP ont émis un avis favorable unanime aux propositions suivantes de modifications du règlement ARTT :

- suppression des dispositions concernant l'ouverture du nouveau service « Population » le samedi matin,
- fermeture au public et aux agents municipaux d'un des 3 bureaux de la DRH le mardi toute la journée, étant précisé qu'un accueil physique et téléphonique sera toujours assuré,
- confirmation de la fermeture de l'accueil et du standard de la mairie les samedis suivant des vendredis fériés et les deuxièmes et troisièmes samedis pendant les petites vacances scolaires,
- intégration des nouveaux horaires de la médiathèque conformément au projet d'établissement à partir de l'ouverture du nouvel équipement.

Concernant ce dernier point, les membres du CTP ont noté que le projet d'établissement prévoit que la médiathèque sera ouverte au public 5 jours par semaine à raison de 26 heures (hors accueil de classes) selon les horaires suivants :

mardi : 14h-19h (5h)

mercredi : 10h-12h30 / 14h-18h (6h30)

jeudi : 14h-18h (4h)

vendredi : 14h-18h (4h)

samedi : 10h-12h30 / 14h-18h (6h30)

Ces horaires ont l'avantage d'être aisément mémorisables par le public avec des matinées 10h-12h30, des après midis 14h-18h et une soirée à 19h (le mardi).

Le samedi étant traditionnellement la journée la plus fréquentée, elle exigera la présence de l'ensemble des agents.

Il est prévu une phase d'expérimentation de 6 mois à partir de la date d'ouverture de la médiathèque ; au terme de celle-ci, le directeur proposera un rapport étayé faisant état des avantages et des inconvénients des horaires d'ouverture ainsi planifiés.

Quant aux horaires d'été, ils ont été définis pour permettre aux usagers de continuer à fréquenter la médiathèque pendant cette période.

Les horaires d'ouverture seront les suivants : 14h – 18h les lundis, mercredis, jeudis et vendredis et 14h – 19h les mardis (soit 21 heures par semaine).

Les membres du CTP ont noté que pour faire fonctionner ce nouvel équipement, un effectif de 8 Équivalent Temps Plein (ETP) est nécessaire. Il y aura donc 2 recrutements d'adjoint du patrimoine (1 agent titulaire à temps complet et 1 agent non titulaire à temps non complet sur la base de 17h30 par semaine).

Le principe de base de fonctionnement de l'équipe chargée d'animer et de gérer la future médiathèque sera celui de la polyvalence.

Sans nier la spécialisation des agents dans les différents domaines de la littérature jeunesse, adulte ou cinéma – musique et arts, il sera demandé à l'ensemble des agents une certaine polyvalence permettant d'accueillir tous les lecteurs pontivyens.

Concernant l'entretien de cet équipement, une période d'expérimentation de quelques mois devrait permettre d'ajuster au mieux le nombre d'heures nécessaires.

Sur l'ensemble de ces points, les membres du CTP ont émis un avis favorable à l'unanimité.

E – Questions diverses

Propositions de modification des plannings de travail des personnels soignants à l'EHPAD : Les membres du CTP ont été informés du travail engagé par la direction de l'établissement pour modifier les plannings de travail des auxiliaires de soins ; il s'agit de répondre à une demande de ce personnel d'alléger les rythmes de travail et d'absorber un reliquat de jours de congés à devoir en fin d'année.